



## IMPACT DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE GRAND-CONAKRY

*Impact of the COVID-19 pandemic on violence against women in Greater Conakry*

**SOUAMAHILA BAYO**

Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry

Email : [soumbayo2000@gmail.com](mailto:soumbayo2000@gmail.com)

iD ORCID: <https://orcid.org/0009-0001-2297-9374>

**OUMAR DOUMBOUYA**

Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry

Email : [oumardoum@yahoo.fr](mailto:oumardoum@yahoo.fr)

iD ORCID : <https://orcid.org/0009-0005-3004-9600>

**MAMADOU SOUNOUSSY DIALLO**

Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry

Email : [sounoussydiallo80@gmail.com](mailto:sounoussydiallo80@gmail.com)

iD ORCID: <https://orcid.org/0000-0002-8878-3251>

### RÉSUMÉ

La pandémie du COVID-19 a produit des impacts qui ont touché tous les secteurs de la vie des populations. Elle a constitué un risque accru d'augmentation des violences, en particulier celles à l'égard des femmes et des filles. Or, cet état de fait a trouvé une prévalence des violences basées sur le genre dans tout le pays (Guinée). Ainsi, cette étude est réalisée afin d'évaluer l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les violences faites aux femmes en Guinée. Les résultats montrent que 35% des répondants estiment que les violences faites aux femmes dans les ménages ont augmenté durant la pandémie de la COVID-19. Ce taux était de 19 et 20% en 2020 selon les résultats de l'ONU femmes (2020). Les difficultés économiques engendrées par les restrictions et le stress, couplées au couvre-feu et à l'inactivité, sont les principaux facteurs ayant contribué, de manière significative, à l'augmentation des cas de VBG en Guinée. L'approche mixte a été utilisée pour collecter les données dans le grand Conakry. L'échantillon a été choisi sur la base de la prévalence du COVID-19 et de la représentativité géographique grâce aux statistiques fournies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire. Les données ont été collectées auprès de 192 personnes, dont 167 femmes constituées de (femmes, hommes, autorités locales/religieuses, ONG de défense et de promotion du genre, services de répression et la médecine légale). Les données ont été soumises à la procédure d'analyse par triangulation qui a consisté à grouper les idées selon qu'elles se recourent ou où se confrontent.

**MOTS-CLÉ:** Impact ; Pandémie ; COVID-19 ; Violence ; Femmes.

## ABSTRACT

The impact of COVID-19 on the lives of populations during the current health crisis represents an increased risk of increased violence, particularly against women and girls. However, this state of affairs found a prevalence of gender-based violence throughout the country (Guinea). Thus, this study is carried out to assess the impact of the COVID-19 pandemic on violence against women in Guinea. The results show that 35% of respondents believe that violence against women in the household has increased during the COVID-19 pandemic. This rate was 19 and 20% in 2020 according to the results of UN Women (2020), respectively. The economic difficulties caused by restrictions and stress, coupled with the curfew and inactivity are the main factors having contributed significantly to the increase in cases of GBV in Guinea. The mixed methodological approach was used in greater Conakry. From a sample chosen on the basis of the prevalence of COVID-19 and geographical representativeness, thanks to statistics provided by the National Health Security Agency. Data were collected from 192 people including 167 women. These are (local/religious authorities, gender defense and promotion NGOs, law enforcement services and forensic medicine). The data were subjected to the triangulation analysis procedure which consisted of grouping the ideas according to whether they overlap or confront each other.

**KEYWORDS:** Impact; Pandemic; COVID-19; Violence; Women

## Introduction

La violence contre les femmes est l'une des violations des droits de la personne humaine les plus répandues et les plus persistantes dans le monde, provenant de conceptions profondément ancrées la cause inférieure du statut de la femme. Étant une cause majeure ; de mauvaise santé et de mort chez les femmes, cette violence est également une problématique de santé publique. La violence contre les femmes a des effets pour le moins dévastateurs sur la société dans son ensemble puisqu'elle a des répercussions sur la productivité des femmes et qu'elle engendre des déperditions économiques à l'échelle mondiale. La lutte contre la violence faite aux femmes a des implications majeures sur la sécurité des personnes, en particulier dans les situations conflictuelles et dans les situations transitoires. En effet, lorsqu'elle est laissée sans solution, la violence contre les femmes entrave le développement national en causant de graves perturbations dans les familles, les communautés et les structures sociales. En clair, elle cause du tort bien au-delà de ses seules victimes immédiates (l'OSCE, 2009, p.15). Selon Laouan, F. Z. (2020, p.8), les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les populations urbaines et rurales en Afrique de l'Ouest sont touchés par la pandémie de COVID-19.

La pandémie de COVID-19 qui a frappé le monde à partir de la fin de l'année 2020 a eu plusieurs effets parmi lesquels on peut citer la violence basée sur le genre. Dans un rapport d'étude, S. Bayo (2021, p. 6) indique que l'impact du COVID-19 sur la vie des populations durant la crise sanitaire en cours représente un risque accru d'augmentation des violences, en particulier celles à l'égard des femmes et des filles. Durant les périodes d'exceptions les personnes vulnérables, dont les femmes, font souvent l'objet de violences et d'exclusions injustifiées. Les violences faites aux femmes varient d'un pays à un autre et sont souvent plus aggravées en période

d'exception. En Afrique du Sud, le taux de viol et de féminicides prend des proportions qui inquiètent tous les acteurs de la société<sup>28</sup>. Selon la même source, au Mozambique, ce sont les femmes pauvres qui habitent les zones rurales qui sont les plus sujettes aux violences. Ainsi, plus de la moitié des Mozambicaines (55%) sont victimes au moins une fois dans leur vie de violences physiques ou sexuelles par leur partenaire ou un inconnu. Au Gabon, les femmes connaissent diverses formes de violence. Ainsi, près de 69,1% sont victimes de violences psychologiques (cette forme est la plus prépondérante). Dans le même pays, 58,5% des femmes subissent de violences verbales et physiques.

Au Mali, un pays voisin de la Guinée, ce sont 91% des femmes qui sont victimes de VBG, en particulier de l'excision, et au moins 55% parmi les femmes maliennes sont mariées avant l'âge de la majorité (18 ans). Tandis que 38% des femmes maliennes subissent des formes de violence physique de la part de leurs conjoints. En Côte d'Ivoire, la violence faite aux femmes, plus précisément la violence conjugale, demeure très répandue. Selon une enquête inédite, publiée en juin 2021, il a été recensé 416 féminicides à Abidjan entre 2019 et 2020 et des milliers de cas de violences<sup>29</sup>.

Ainsi, selon cette étude, 30% des violences sexuelles répertoriées par le rapport (mariage forcé et viol) ont eu lieu pendant le couvre-feu (mars-mai 2020). Si 1290 cas de mariages de mineures ont été recensés entre 2019 et 2020, un pic a été observé en période de restrictions. L'étude a aussi montré que l'absence de poursuites judiciaires ou la condamnation à des peines légères ne dissuadent pas les auteurs de crimes et ne permettent pas d'éradiquer le phénomène. Ce qui amène à conclure que les pouvoirs publics n'ont pas pris véritablement conscience de l'ampleur de ce fléau.

Au Sénégal, les femmes sont partout exposées à des risques de violence sexospécifique. D'ailleurs, selon une étude du GESTES (2015)<sup>30</sup>, l'espace privé est le principal lieu de production des VBG avec un taux de 65%. Dans le milieu privé comme dans l'espace familial, il ressort que les violences à l'égard des femmes ont atteint un taux de prévalence de 60 % dans les ménages sénégalais. Les rapports étaient généralement pensés à travers les rôles sociaux qui cantonnent les hommes et les femmes dans les définitions sociales et culturelles de leur identité sexuelle.

Ces violences, qui se manifestent à la fois du point de vue physique et psychologique touchent le plus souvent les femmes adultes âgées de 25 à 40 ans et les personnes du 3<sup>e</sup> âge. Pendant ce temps et durant la période du COVID-19, une récente étude conduite au Royaume-Uni et au Kenya a rapporté que la violence sexuelle et sexiste, en particulier la violence entre partenaires intimes, a connu un pic spectaculaire pendant la pandémie de la crise sanitaire du COVID-19 (Johnson et al.,

---

<sup>28</sup> <https://information.tv5monde.com/afrique/etat-des-lieux-des-violences-faites-aux-femmes-en-afrique-33916>

<sup>29</sup> <https://www.la-croix.com/Monde/En-Cote-dIvoire-rapport-accablant-violences-faites-femmes-2021-06-15-1201161245>

<sup>30</sup> Le Groupe d'études et de recherches sur le genre et les sociétés (GESTES) entre février 2012 et mars 2015 dans les 14 régions du Sénégal sur les questions de violence sexiste.

2020). Ce qui, selon les mêmes auteurs, a impacté et interrompu les services de lutte contre la violence sexiste basée sur le genre et la violence entre partenaires intimes (VPI) de toutes sortes. Dans ces pays et tout en Guinée, et comme l'a écrit I. Sène (2018, p.4), les rapports sociaux sont généralement pensés à travers les rôles sociaux qui cantonnent les hommes et les femmes dans les définitions sociales et culturelles de leur identité sexuelle.

En Guinée, selon la littérature classique sur le genre et dans les faits, les rapports étaient généralement pensés à travers les rôles sociaux qui cantonnent les hommes et les femmes dans les définitions sociales et culturelles de leur identité sexuelle. De ce fait, la femme a longtemps été exclue des sphères décisionnelles tant au niveau de l'espace familial qu'au niveau de l'espace public. Son rôle social étant de rester à la maison et de s'occuper de la famille. Cependant, les crises économiques répétitives ont entraîné une redéfinition de ce rôle et ont fait que les femmes ont commencé à être des actrices dans l'univers économique de leurs sociétés. Cet essor a été soutenu par l'implication des associations féministes qui ont érigé la promotion des femmes en principe d'actions. Dès lors, on observe une sorte de dynamisme social qui ressort une participation de plus en plus accrue des femmes dans la vie sociale et économique. Cependant, cette volonté d'émergence des femmes guinéennes reste confrontée à la persistance de certains nombres de phénomènes sociaux qui sont perceptibles dans plusieurs espaces de vie et constitue une entrave à la participation socio-économique et à l'épanouissement des femmes. En effet, en plus des pesanteurs socio-culturelles qui tendent à reléguer la femme au second plan, le phénomène des violences à l'encontre des femmes peut être perçu comme une forme de violation des droits des femmes et un frein à l'expression des potentialités des femmes.

En tant que phénomène qui accroît la vulnérabilité des femmes, les violences se présentent comme un véritable problème de santé publique. Elles constituent en d'autres termes une menace aux droits, à la liberté, au bien-être et même à la vie des femmes. En Guinée, les statistiques disponibles font état d'une situation alarmante qui s'exprime par la recrudescence des cas de violences faites aux femmes à travers divers espaces de vie et de contexte dont celui des crises sanitaires. Dans une étude, S. Bayo (2021, p.10) montre que les violences faites aux femmes sont courantes et répandues au sein des communautés guinéennes. En 2017, l'Enquête nationale sur les violences basées sur le genre en Guinée montrait que déjà plus de la moitié des femmes (55,7%) ont subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est élevée quel que soit le milieu de résidence (54,8% en milieu urbain contre 56,2% en zone rurale) en Guinée.

La période de crises politique, économique et sanitaire focalise les attentions sur comment endiguer ces crises et leurs effets ? Cependant, et très souvent, d'autres aspects de la société échappent ou sont simplement relégués au second plan. Parmi ces aspects avec les violences commises sur les personnes vulnérables en période de crises. D'ailleurs à propos, S. Sediri et al. (2020, pp.1-7) et S. Bayo (2021, p.13) rapportent que l'évaluation des impacts de la maladie à coronavirus est davantage centrée sur la santé physique plutôt que sur les préoccupations sociales en lien avec

les violences basées sur le genre. Pourtant, la Banque mondiale alertait déjà en avril 2020 que l'incertitude économique et le stress, combinés aux mesures de confinement et à la limitation de nombreux services parmi lesquels : le déplacement, le regroupement des personnes, etc., avaient provoqué une hausse inquiétante de la violence intrafamiliale dans les pays touchés par l'épidémie (S. Ba, 2020)<sup>31</sup>.

La célérité avec laquelle la maladie se propageait dans les pays touchés, dont la Guinée<sup>32</sup> a conduit le pays à procéder à un confinement dans le " Grand Conakry ". Cette nouvelle forme de vie très contraignante, est couplée à l'application d'autres mesures de restrictions, a causé à la fois un ralentissement des activités socioprofessionnelles, une baisse de revenus des ménages, et une modification des rapports sociaux (COSAG, 2020, pp.13-21). Ces mesures restrictives sont autant de facteurs ayant contribué à la hausse des violences dont sont victimes les femmes dans des pays comme la France et le Sénégal (S. Ba, 2020) mais aussi la Guinée (S. Bayo, 2021, p.13). Spécifiquement Plusieurs études, souvent commanditées, ont été faites sur le sujet " violence basée sur le genre en période de crise sanitaire ". Cependant, très peu d'études académiques, selon la littérature disponible, sont réalisées sur le sujet en Guinée. Alors que la maladie du COVID-19 faisait des victimes mortelles, celles des VBG semblaient monter en flèche dans la zone du " Grand Conakry ". L'envergure de la première catégorie de victimes (malades et morts) masquait celle de la seconde (VBG). C'est d'ailleurs un des motifs qui explique le choix de ce sujet. Le phénomène VBG a été beaucoup plus perceptible en période de crise sanitaire qu'en temps normal. Durant cette période, les victimes étaient étouffées d'une part par la longue présence des hommes avec elles à la maison. D'autre part, elles n'avaient quasiment pas où se plaindre, car elle ne pouvait pas se déplacer compte tenu des restrictions. Pourtant, la période de crise sanitaire ne veut pas dire déni de justice. Donc, selon les enquêtes exploratoires, parmi les conséquences de la pandémie de Covid-19, les VBG ont été les moments les plus durs pour les femmes. Les facteurs qui expliquent cette situation sont dus aux interdictions de regroupement entraînant la fermeture de certains lieux, dont ceux spécialisés dans le traitement et la prise en charge des VBG. En plus de la précarité économique créée par la maladie, elle a aussi entraîné une précarité sociale. Cette dernière a totalement échappé lors de la conception et de la mise en œuvre des protocoles ou des plans de riposte contre la pandémie. Les femmes ont donc triplement subi les effets de la pandémie (maladie, pauvreté et violence). L'absence des femmes dans les politiques de planification et de mise en œuvre entraîne des méfaits pour elles. Ce qui est confirmé par les travaux de Camara, A. S. (2021)<sup>33</sup> qui écrit que les femmes sont souvent absentes de ces mécanismes et souvent victimes des violences, en particulier celles basées sur le genre.

---

<sup>31</sup> Document en ligne réalisé par Selly Bâ est Docteure en sociologie, diplômée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle est auteure de plusieurs articles et participe à plusieurs publications collectives sur le genre dans les questions politiques, religieuses, migratoires et sécuritaires.

<sup>32</sup> La preuve en est qu'à la date du 22 Mars 2021, le COVID-19 qui comptait un total de 18 945 cumuls confirmés dont 113 décès hospitaliers.

<sup>33</sup> <https://www.unicef.org/guinea/recits/lutte-contre-les-vbg-en-temps-de-covid-19-femmes-et-filles-simpliquent>

Ainsi, en vue de jeter un regard critique sur un phénomène de société déjà préoccupant, mais maintenu à l'ombre, cette contribution cherche à décrire de manière objective, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les violences faites aux femmes en Guinée. De même, la contribution essaiera aussi de réaliser une typologie et une cartographie des violences faites aux femmes dans le contexte du COVID-19, à travers une analyse des facteurs à l'origine de ces violences. Il apparaît essentiel d'analyser les différentes facettes de ce phénomène ainsi que la façon dont notre société a réagi, ou non, face à l'urgence et aux enjeux soulevés par cette problématique en période de confinement.

## 1. Méthodologie

Afin de mieux appréhender l'incidence de la pandémie du COVID-19 sur les violences faites aux femmes, la présente contribution a utilisé une approche méthodologique mixte. À cet effet, un focus est mis sur une revue critique de la littérature sur le sujet. La littérature qui a été sélectionnée, analysée puis utilisée était constituée de données littéraires et chiffrées. L'étude a procédé à des entretiens individuels et à l'enquête par questionnaire. À ce propos, une grille de lecture, un guide d'entretien et un questionnaire ont été déroulés pour collecter les données. Recours a été fait à cette approche en raison de la complexité du phénomène à étudier (violences faites aux femmes associées à la COVID-19) et par la nécessité de le comprendre, d'appréhender ses formes et ses manifestations au moyen des statistiques. Le choix de l'approche mixte est né du désir d'aboutir à une compréhension plus approfondie des types et des facteurs en cause des violences faites aux femmes dans le contexte du COVID-19 en République de Guinée, avec une analyse approfondie des perceptions que les chiffres ne permettraient pas de mettre en évidence. Une telle démarche est utile et pertinente pour comprendre les crises socio-économiques que la pandémie entraîne ainsi que son incidence sur la composante genre.

Pour ce faire, l'étude a circonscrit un public-cible composé de divers acteurs qui ont une présomption d'implication dans les violences basées sur le genre. Ainsi, 192 personnes, dont 167 femmes, ont été sélectionnées suivant la technique d'échantillonnage de choix raisonné. À cet effet, une combinaison de trois paramètres a guidé le choix et orienté la procédure de détermination des unités statistiques. Ce sont : la prévalence de la maladie à corona virus, la représentativité géographique des perceptions des VBG et la proportionnalité dans le choix des unités statistiques. Les données qualitatives ont été enregistrées et, pour le traitement des données, nous avons fait comme l'ont fait K.M.P. Bini et Tape (2023, p.173) recours à l'analyse des contenus au regard du type de données qualitatives en vue d'appréhender la substance de nos résultats. Les données quantitatives ont quant à elles été collectées à l'aide de Kobolelect à la différence d'autres chercheurs comme S-W. B. Sawadogo/Zongo (2024, p. 353) que nous avons récoltées auprès des élèves ont été saisies grâce au logiciel Csprou puis transférées sur SPSS pour l'analyse.

### **1.1. Approche éthique de l'étude**

Durant la mise en œuvre de la présente étude, des précautions ont été prises de manière à garantir la démarche scientifique. Les aspects éthiques ont été respectés et pris en compte durant toute l'étude. La collecte de données sur les types de violence contre les femmes et les filles, notamment en période de pandémie, est un exercice difficile, très spécifique et doit être pratiqué avec beaucoup de discernement compte tenu du risque sécuritaire et d'accroissement, voire d'aggravation des violences que cela peut faire courir aux répondantes.

## **2. Résultats et discussions**

### **2.1. L'impact territorial de la pandémie du COVID-19**

La fin de l'année 2019 a marqué les esprits dans le monde. Pour rappel, c'est le 31 décembre de la même année que l'OMS a été alertée de plusieurs cas de pneumonie dans la ville de Wuhan, une province du Hubei en Chine. Ainsi, une semaine plus tard, les autorités chinoises ont confirmé avoir identifié un nouveau coronavirus responsable de la pneumonie. Un mois après (le 30 janvier 2020) et devant l'ampleur de la propagation de la maladie et le nombre de victimes, l'OMS a annoncé que l'épidémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) était une « urgence de santé publique de portée internationale » avec des recommandations provisoires à l'usage dans tous les pays. Et dès le 11 mars, la maladie a été qualifiée par l'OMS de pandémie. Dès lors, le monde entier faisait face à une crise sanitaire sans précédent. Selon S. Bayo (2021, p.12), le 18 juin 2021, on comptait près de 177 millions de cas confirmés depuis le début de l'épidémie et près de 3,84 millions de morts. Au regard de ces chiffres, la maladie est considérée comme une menace pour l'humanité toute entière. Car, au-delà de son impact dévastateur sur la santé publique, cette maladie était en passe de remettre en cause le modèle de gestion du développement socio-économique du monde (la fermeture des frontières, l'arrêt des activités économiques, le nombre de décès enregistré, etc.).

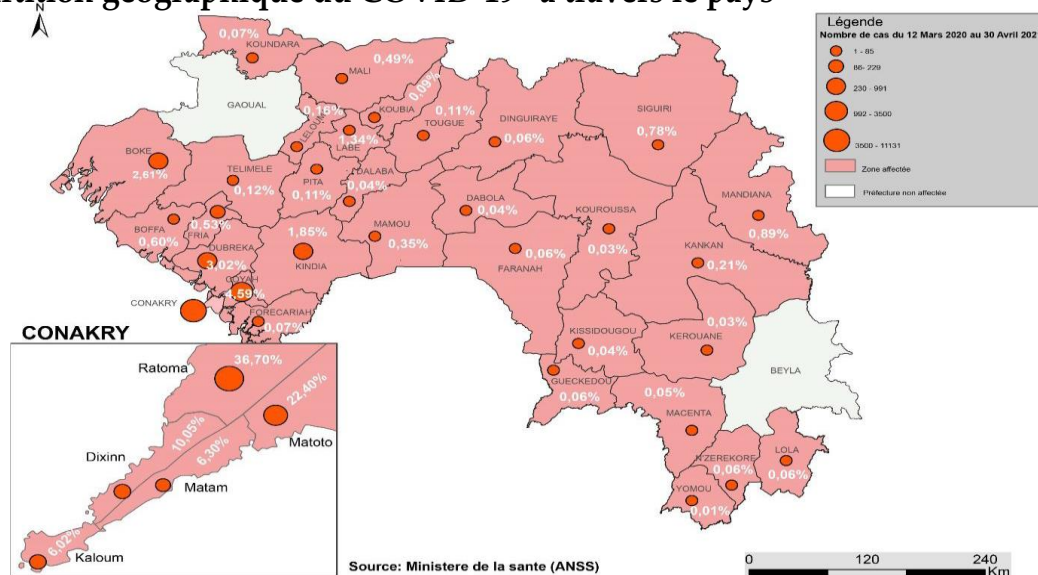
La République de Guinée a connu son premier cas de Covid-19 le 12 mars 2020. Depuis, la pandémie a pris de plus en plus d'ampleur avec de nouveaux cas positifs signalés chaque jour. D'après les statistiques de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire datant du 18 juin 2021, la Guinée comptait 23 431 cas de COVID-19 confirmés, 21 488 guérisons et 167 décès en milieu hospitalier. La concentration du foyer épidémique se trouve à Conakry et dans ses périphéries. Puis un déploiement progressif s'observait à l'intérieur du pays.

Depuis le déclenchement de la maladie dans le pays, les autorités sanitaires et politiques ont tenté tant bien que mal de trouver une issue pour endiguer la crise. Pour y faire face, le 26 mars 2020, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire pour une durée d'un mois reconductible. Cette décision s'est traduite par la mise en place des mesures de réduction du nombre de passagers, la restriction des déplacements des personnes, le port obligatoire des masques et la fermeture des frontières, des établissements

d'enseignements des lieux de culte et des espaces de loisirs. Le regroupement de personnes a aussi été limité. N'ayant pas d'autres choix, les familles étaient obligées de rester dans des maisons et presque pour tout le temps de la pandémie.

Figure 1.

### Répartition géographique du COVID-19 à travers le pays



Source : Archives ANSS citées par S. Bayo, 2021

En observant cette carte, il ressort que la crise du COVID-19 en Guinée présente une forte dimension territoriale, dont les implications en termes de gestion des conséquences, sont lourdes pour les populations et les pouvoirs publics. De même, il faut noter que les violences à l'égard des femmes se sont répandues aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (MASPFE/Guinée, 2015, p. 10). La mauvaise gouvernance, due en grande partie à la faiblesse de l'administration, la culture de l'impunité favorisant les détournements de fonds publics, la corruption et les inégalités dans l'accès aux ressources sont des facteurs favorisant les VBG. Donc, en période de pandémie du COVID-19, la prévalence et l'impact territorial des VBG ont suivi ceux liés à la maladie.

Cette carte montre aussi la propagation territoriale de la maladie, d'où d'ailleurs l'évidence de l'importance territoriale de la maladie du COVID-19. Avec cette maladie, l'on s'est aperçu que la population peut être plus touchée dans certaines régions que dans d'autres. Les grandes zones urbaines ont été durement frappées par la maladie et ses effets. En leur sein, les quartiers défavorisés en ont le plus souffert. Donc, la variation régionale de l'incidence de la maladie a nécessité une approche territoriale des réponses apportées par les pouvoirs publics sur les fronts sanitaire, économique, social et budgétaire ainsi qu'à une solide coordination entre les administrations.

## 2.2. La prévalence de la pandémie dans les communes de la capitale Conakry et ses environnants



S'agissant de la répartition spatiale de la maladie, la littérature scientifique et grise montre la prévalence de la maladie dans la zone de Grand-Conakry (Conakry, Coyah et Dubréka). Le gouvernorat de Conakry couvre une superficie de 450 km<sup>2</sup> et est divisé en 5 communes : Kaloum, Matoto, Ratoma, Dixinn et Matam. D'après la base de sondage développée pour le recensement de 2012, le gouvernorat de Conakry a une population de 1 682 728 habitants regroupés en 236 736 ménages. D'après l'enquête démographique et de santé de 2018, l'âge de la population à Conakry se divise de la manière suivante : 40,3% ont moins de 15 ans, 41,7% ont entre 15 et 39 ans et 17,5% ont 40 ans et plus (J-F. Etard et A. Touré, 2020, p.16). À l'intérieur de Conakry, la commune de Ratoma était en tête avec 34,05% de cas, suivie de celle de Matoto avec 24% de cas. Pour les communes : de Dixinn 13,90%, de Matam 8,88% et de Kaloum 8,36%. Les communes de Grand-Conakry (Coyah et Dubréka) avaient respectivement 3,4% et 1,97% de cas du COVID-19.

Il ressort de ces chiffres fournis par l'ANSS en 2020 que la transmission dans la ville de Conakry suivait un rythme croissant. Les 5 communes à elles seules hébergeaient 94,7% de cas confirmés en date du 14 juin 2020. Le nombre de tests de dépistage et la capacité logistique pour faire face à la riposte étaient limités. En dépit de tous ces taux de contagion et de décès, l'Afrique, en particulier la Guinée, était faiblement représentée dans la pandémie. Selon Lo et al., (2020) cités par V. Petit, N. Robin et N. Martin (2021, p.3), le continent africain se caractérise par une situation clinique spécifique avec une forte proportion de cas asymptomatiques (80 %), de faibles taux de létalité (inférieurs à 4 %) et des taux de guérison élevés (supérieurs à 80 %). Ces auteurs ajoutent que, loin d'être similaire sur l'ensemble du continent, la courbe épidémique se caractérise par des profils spécifiques selon les régions. La forte mobilité des populations guinéennes explique la rapide circulation de l'épidémie sur le territoire et son évolution.

Les enquêtés dans le cadre de cette étude affirment que, depuis l'éclosion de la maladie à coronavirus, les divers types de violences faites aux filles et aux femmes se sont intensifiés dans leurs milieux de vie respectifs. Avant la pandémie, les estimations des violences faites aux filles et aux femmes étaient qu'une femme sur trois subissait au moins une violence au cours de sa vie. La violence basée sur le genre touchait essentiellement les tranches d'âge de 15 à 49. Un rapport réalisé par OMEDIA (2020, p.43) montrait qu'en Guinée, selon l'enquête démographique et de santé, 95% des femmes des tranches d'âges précédemment citées ont subi une forme de mutilation génitale féminine, et environ deux filles de 0-14 ans sur les 5, soit 39% ont déjà été excisées. Ces chiffres s'alignent sur ceux évoqués par UA, UNFPA, HCDH et ONU-Femmes (2020, p.5) sur les MGF à travers le monde. Pour ces institutions, dans les pays disposant d'un signalement lié aux VBG du fait du COVID-19, l'intensification de la violence à l'égard des femmes dans le monde était de l'ordre de 25%. Tout comme la Guinée, plusieurs autres pays sahéliens ont connu une intensification du phénomène. Il est passé dans ces pays de 46,6% avant la crise sanitaire du COVID-19 à 52,2% pendant la pandémie. Le Tchad, le Sénégal et le Mali ont connu l'augmentation des VBG de l'ordre de 30%, 14%, et 10% respectivement

(OMEDIA, 2020, p.43). Cependant, le Burkina-Faso, la Mauritanie et le Niger ont de leur côté enregistré une augmentation inférieure à 10%<sup>34</sup>. Donc, la COVID-19 et ses stratégies d'atténuation augmentent le risque de violence basée sur le genre, car la COVID-19 a coïncidé avec des rapports faisant état d'une augmentation de la violence domestique, d'attaques contre les femmes (I. Olawale, 2021, p.3).

Cependant, il faut souligner que les enquêtes portant sur la prévalence de la violence contre les femmes sont précisément menées compte tenu du fait que cette problématique est cachée et que les statistiques officielles sont souvent imprécises (OSCE, 2010, p.15). En Guinée, cette imprécision tient au fait que certaines formes de violence faites aux femmes sont constamment sous-estimées. De même, de nombreuses femmes ne sont pas disposées à dénoncer certaines formes de violence qu'elles subissent car elles ont souvent peur d'être stigmatisées.

### **2.3. Impact du COVID-19 sur les violences faites aux femmes**

La crise sanitaire liée du COVID-19 que la Guinée a traversée, l'a conduit à une rude épreuve qui a eu un impact socioéconomique sur la vie des populations. Cette crise a entraîné une période exceptionnelle qui représente un risque accru d'augmentation des violences, en particulier celles à l'égard des femmes et des filles. Parmi les nombreux effets collatéraux de la pandémie du COVID-19, il est apparu que la crise sanitaire actuelle offrait un atout propice à l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales (Campbell AM. et Evans ML, et al., 2020 cités par Académie Nationale de Médecine, 2020, p.213).

La crise sanitaire au COVID-19 a entraîné la mise en place des mesures d'urgence par les autorités publiques guinéennes, confinant les populations durant plusieurs mois. Ce confinement ressemblait, pour la population, à un ressort comprimé entraînant angoisse et anxiété. Les pères de familles, les frères et autres hommes se sont retrouvés face à face pour de longues heures et de longs moments, avec leurs filles et épouses, cloîtrés dans les domiciles. Ce moment de frottement exposait les femmes à une plus grande violence de la part des hommes. Alors qu'habituellement, les hommes sortent tôt et rentrent tard. Ce vide atténuait la violence faite aux femmes. Le repli des hommes au sein des foyers a mis la paix et l'intégrité de plusieurs femmes en danger. Les hommes, agacés par l'impact économique qui a drastiquement réduit leurs revenus, déversaient leurs colères sur leurs épouses. Durant la pandémie avec ses mesures de confinement, les femmes ont été véritablement malmenées alors qu'elles l'étaient déjà sous l'effet du patriarcat. Alors, pour beaucoup d'entre elles, les conséquences de cette pandémie oscillaient déjà entre précarité accentuée, épuisement et difficultés psychologiques.

Les enquêtes menées dans le cadre de cette étude ainsi que la revue de la littérature montrent qu'en Guinée et dans le grand Conakry en particulier, les

---

<sup>34</sup> Justice and Dignity for the Women of Sahel (JDWS), (juillet 2020) « Sahel : flambée de cas de VBG sous la COVID-19, selon une ONG » <https://www.jdwsahel.org/2020/08/07/sahelflambee-de-cas-de-vbg-sous-la-COVID-19-selon-une-ong/>

violences à l'égard des femmes, loin de s'atténuer, se sont intensifiées en période de confinement liée au COVID-19. Selon une femme qui a été enquêtée, « le confinement a été un moment inédit. Il a fait basculer sévèrement nos modes de vie dans nos foyers. Nos libertés individuelles qu'on gardait toute la journée ont été retirées quasiment par la force et la permanence de nos hommes dans nos foyers ». La même enquêtée poursuit sa description de l'effet de la pandémie du COVID-19 :

Ce contexte sanitaire inédit a fait basculer les modes de vie de tout le monde, en particulier de nous, les femmes. Ce qui nous a amenés à adopter de nouveaux comportements : méfiance et distanciation vis-à-vis de nos hommes, réduction de la fréquentation des espaces publics, des contacts sociaux, etc. Cependant, tous ces réajustements ont malheureusement renforcé et accentué la vulnérabilité des femmes face aux violences dont elles sont victimes.

Donc, dans cette période, les femmes souffraient de plus en plus de la violence basée sur le genre. Le stress social général combiné aux tensions croissantes et le fait que la famille soit constamment séquestrée à la maison expliquent l'exacerbation des VBG. Or, les femmes étaient déjà acculées par un accès limité aux besoins socioéconomiques et à l'espace social privé, mais aussi public. C'est dans cette logique qu'une enquêtée a affirmé que :

L'interdiction de la mobilité physique et l'éloignement social stressaient énormément les femmes. La maladie a conduit à un dysfonctionnement notoire des réseaux de sécurité sociale informelle. Or ces réseaux avaient un rôle capital dans la vie des femmes. Puisqu'ils aidaient ces femmes à supporter assez de coups bas le plus souvent reçus dans le ménage.

Les dispositifs de riposte étaient essentiellement axés sur la maladie. Les autres effets collatéraux de la maladie n'ont pas été pris en compte ; c'est le cas des VBG. C'est pourquoi, beaucoup de cas et de formes de VBG étaient passés sous silence, d'autant plus que les femmes ne pouvaient pas sortir pour aller se plaindre dans leurs familles biologiques, à la police, encore moins à la gendarmerie, du fait de l'interdiction de mobilité liée au confinement. C'est pourquoi, selon un enquêté, « à mesure que les obligations de rester chez soi se multiplient en vue de contenir la propagation du virus, les femmes ayant des partenaires violents se retrouvent de plus en plus isolées des personnes et des ressources à même de les aider ». L'étude a montré que la fermeture des écoles pendant la crise sanitaire du COVID-19 a créé un véritable scandale au niveau des filles, en particulier les élèves. La fermeture des écoles a intensifié les inégalités de genre, en particulier pour les filles et les adolescentes. Dans les familles pauvres, elles sont confrontées à un plus grand risque de mariage précoce et forcé, aux abus sexuels et aux grossesses non désirées au cours des situations d'urgence.

En plus de la violence qui leur est faite, les femmes sont confrontées, durant la période du COVID-19, à une augmentation du temps et de la quantité de travail. Un

temps de travail non comptabilisé et non rémunéré. Il s'agit de préparer, soigner et entretenir les parents et les enfants malades, ou de tout autre membre de la famille retenu à la maison par le fait du confinement. La perte d'emploi et les restrictions ont eu pour conséquence la transformation des femmes en cheffes de ménage. Dès lors, les femmes deviennent les seules à devoir assurer la survie de leur famille.

Les résultats de cette étude corroborent avec la réalité de la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara. En Côte d'Ivoire, par exemple, le nombre de VBG en valeur absolue a connu une augmentation durant la période de pandémie du COVID-19 (S. Améthier et al., 2022, p.3). Ces auteurs indiquent que la proportion des viols, qui concernent quasi exclusivement le genre féminin, a augmenté légèrement : de 12,3% en 2019 à 14,2% en 2020. Il en est de même pour les agressions sexuelles et les mariages forcés. Les agressions physiques et les violences psychologiques sont aussi majoritairement subies par les femmes. Cependant, ces agressions et ces violences sont plus fréquentes chez les plus de 18 ans.

### **2.3.1. Formes de violences faites aux femmes dans le contexte du COVID-19**

Les femmes guinéennes, à l'instar de la plupart des subsahariennes, sont victimes de multiples formes de violence. Ces formes de violences sont : le harcèlement, le viol et la violence sexuelle, l'intimidation, l'humiliation physique, psychologique et morale, les mutilations génitales féminines et le mariage clandestin, mais aussi forcé, la faible attention de l'époux, etc. Elles le sont dans les espaces privés et publics. Comme le note F. Vierendeel (2020, p.4), aucune sphère de la vie n'est épargnée par l'insécurité qui peut y régner pour les femmes. Ces violences s'inscrivent en effet dans une société qui porte, depuis longtemps, un bagage patriarcal se traduisant par un système de domination des femmes par les hommes. À propos des violences faites aux femmes tout au long de la pandémie, une enquêtée déclare :

La forme qui a été la plus enregistrée a été les insultes grossières en public. Donc, durant le confinement lié à la pandémie, les femmes ont beaucoup subi la violence conjugale. Celle-ci a affecté un nombre important de personnes et a entraîné de graves répercussions sur la santé et le bien-être des victimes que sont les femmes.

Ces propos laissent entrevoir la prédominance de la violence conjugale, dans la société surtout en période de confinement. Dans la littérature scientifique, on se réfère souvent à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé qui définit la violence exercée par un partenaire intime comme : « [...] tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation » (Heise et Moreno, 2002, p.99). À cette forme, s'ajoutent celles trouvées par S. Bayo (2021, p.26), qui écrit que si les victimes ne les subissent pas dans 49% des cas, elles devront s'apprêter à encaisser les coups des humiliations (30%) ou des bastonnades (28%), à défaut de s'exposer à des intimidations (19%) ou à des cas de refus de donner la dépense nécessaire à la survie

du ménage. Ce qui constitue une manière d'exercer ou d'imposer une contrainte sur la conjointe. La domination sur le plan économique est une stratégie que les hommes, notamment les conjoints, utilisent sur les conjointes afin de les maintenir dans les besoins. On peut résumer toutes ces formes selon la classification de la déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en trois formes principales de violence faite aux femmes en 1993. Cette classification se fonde sur le lieu de l'acte et sur le lien entre la victime et l'auteur. Il s'agit : de la violence dans la famille, de la violence dans la communauté et de la violence perpétrée ou tolérée par l'État.

La violence commise dans la famille inclut la violence domestique qui est désignée comme étant la violence du partenaire intime, ou violence conjugale, afin de spécifier que l'auteur et sa victime ont des liens durables. Le viol conjugal et l'agression sexuelle de mineurs sont également des types de violence faite aux femmes survenus dans les foyers et pendant la pandémie du COVID-19. C'est dans ce contexte que Carayon L. et Mattiussi J. (2020, p.3) montrent que la politique de confinement a eu pour les femmes des conséquences particulièrement importantes quant à leur droit à la santé et droit à la sécurité. Les données empiriques collectées sur le terrain sont corroborées par les statistiques fournies par les services de santé, dont la médecine légale de l'hôpital Ignace Deen de Conakry. Ce service a enregistré au total 446 cas de VBG pendant le premier trimestre avant l'apparition du COVID-19 contre 377 cas pendant le premier trimestre avec l'apparition de la pandémie, comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 1.**  
**Statistiques sur les violences basées sur le genre**

N°	Période	Types de VBG	Nombre
1	Janvier-Février-Mars 2020	Agressions physiques	323
		Agression sexuelle	123
		<b>Total</b>	<b>446</b>
2	Avril-Mai-Juin 2020	Agressions physiques	274
		Agression sexuelle	103
		<b>Total</b>	<b>377</b>

Source : Médecine légale, Hôpital Ignace Deen, Mai 2021 cité par S. Bayo, 2021

### **2.3.2. Acteurs et espaces de violences basées sur le genre en période de COVID-19**

La crise sanitaire du COVID-19, comme celle d'Ebola en 2013 et 2014, a été un moment complexe pour la société guinéenne, notamment pour les catégories les plus vulnérables, dont les femmes. Elles ont subi les effets économiques, mais aussi sociaux (violence), de la pandémie. Selon J. Laforest et D. Poitras (2021, p.1), la violence peut être vécue dans une relation maritale, extra-maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. L'analyse des auteurs des violences montre que les bourreaux des femmes résident

essentiellement dans l'espace familial (I. Sène (2018, p.27). Pour cet auteur, ceci semble être compréhensif dans la mesure où, la famille constitue un terrain favorable aux diverses formes de violences et notamment à la violence physique. À ce propos, les croyances culturelles liées au mariage et le système d'éducation traditionnel qui semblent autoriser les maris et les parents à exercer régulièrement des sévices physiques sur leurs femmes et leurs enfants pourraient servir d'explication à ce constat.

Le confinement a mis les femmes entre le marteau et l'enclume. D'un côté, les hommes (maris, frères, amants, etc.) agissant sur les femmes dans les milieux privés ; de l'autre côté, la force publique (polices et gendarmes) exerçant sur elles dans les espaces publics. En sortant pour aller puiser de l'eau, faire des achats de condiments pour le ménage, les femmes ont toujours été objet de violence de la part des forces de sécurité qui sont censées assurer le contrôle du respect des mesures barrières. À propos des violences dont elles ont fait l'objet, une femme témoigne :

Durant la pandémie, la police s'est livrée à une série d'abus d'autorité conduisant à la violence à l'égard des femmes. L'obligation du port du masque n'était plus pour la protection individuelle des citoyens ; c'était plutôt, un moyen d'arnaque pour la police. Un jour, j'étais au marché, j'ai ôté à moitié mon masque juste pour répondre à un appel, et puis deux policiers m'ont arrêté. Ils m'ont conduite à la police, où j'ai été retenue toute la journée en garde à vue alors que j'étais avec mes condiments. Ils tenaient à ce que je leur donne de l'argent que je n'avais pas.

On comprend dès lors, malgré les mesures de confinement, que les femmes ont continué à assumer ces obligations, car, dans la société, elles constituent dans la plupart des cas la cheville ouvrière pour la survie des membres du ménage. Cette obligation fait qu'elles entrent en contact avec de nombreuses personnes pour leur faire à manger, recevoir et s'occuper des membres de la famille, ce qui rend difficile, voire impossible, le respect de la distanciation sociale. On s'accorde avec Fatou Baldé<sup>35</sup> qui affirme « qu'en Guinée, il est difficile pour les femmes de respecter les mesures sanitaires imposées par la pandémie du COVID-19 ». Pour elle, afin d'assurer la survie de la famille, ces femmes sont tenues d'être présentes dans les différents marchés ainsi que dans d'autres lieux publics.

Dans les espaces publics, la violence des forces de sécurité et de défense a aussi négativement marqué les populations guinéennes en général et les femmes en particulier. De l'avis des répondants, la violence du triplé police-gendarme et militaire a été violente. Ces forces de sécurité et de défense sont auteurs de plus de 5% de la violence faite aux femmes en cette période de confinement du COVID-19. Des études montrent que les hommes ne sont pas les seuls auteurs des violences à l'égard des femmes. Dans maints cas, les femmes elles-mêmes peuvent entraîner la violence sur d'autres femmes. En Guinée, très souvent les femmes (épouses) prennent le relais des

---

<sup>35</sup>Activiste de la société civile guinéenne et ancienne cheffe de cabinet au Ministère de l'Enseignement technique

hommes (époux) dans le rôle de chefs de ménage. Dans ces conditions, elles sont beaucoup susceptibles d'être actrices des violences à la base. Cette hypothèse est soutenue par les travaux de S. Bayo (2021, p. 28). Pour lui, dans 19% des cas, les femmes apparaissent comme actrices des violences avec un taux de 6%. Il ajoute aussi que les concubins/fiancés sont auteurs de la violence faite aux filles et aux femmes avec un taux de 4%.

#### **2.4. Perceptions sur l'augmentation des violences faites aux femmes dans le contexte du COVID-19 en Guinée**

La société a un fondement patriarcal, elle donne la primauté et la supériorité à l'homme. Très peu d'espace d'expression et d'épanouissement sont accordés à la femme dans les familles et dans la communauté. Donc la moindre tentative d'expression de la part de celle-ci est vue comme un acte d'insoumission qu'il faut réprimer. Ainsi, l'existence des VBG et de leur ampleur grandissante dans les communautés demeurent la résultante de plusieurs facteurs. Au nombre de ceux-ci, on peut citer : la désobéissance de la femme face aux désirs de l'homme, la pauvreté récurrente dont le principal corollaire est le stress et l'incompatibilité d'humeur et la délinquance juvénile. Il faut ajouter à cela la volonté manifeste de toujours vouloir gérer les VBG comme une affaire banale, le plus souvent au préjudice des victimes. Elles sont rendues banales par le fait qu'elles sont perçues comme incluses dans la vie du couple.

D'ailleurs, au nom de ce principe, les VBG sont rendues légitimes dans plusieurs ménages, d'où leur recrudescence. Dans le processus d'éducation et de socialisation, la différenciation faite selon le genre inculque à la jeune fille/femme la soumission à l'homme. Au nom de ce principe, les femmes doivent accepter toutes les décisions de l'homme sans aucune forme d'opposition. Cela est une façon de la contraindre à accepter la violence de l'homme sur elle. La famille est la seule instance qui joue à l'arbitre ou au juge en cas de différend. Et comme l'indique cette enquêté, « tout cas dont le règlement dépasse le cadre familial est considéré comme une faiblesse pouvant entacher la crédibilité et l'image du cercle familial ». Les filles et les femmes doivent, comme l'a dit le sage, « (...) mettre exactement les orteils sur les traces laissées par les anciens ». Cette assertion est contestée par les travaux de S. Bayo (2021, p.15). Pour lui, « les leaders communautaires et traditionnels pensent que les violences exercées sur les jeunes filles sont la résultante du refus de suivre la ligne tracée par les parents ». Les prestataires de santé, de leur côté, perçoivent les VBG comme une atteinte à la santé physique et psychologique de la femme. Naturellement, cette atteinte porte un coup sur la vie et l'intégrité de la femme, mais aussi sur le développement de la société. Quelques praticiens du domaine médical affirment souvent qu'ils ne reçoivent que les cas graves de VBG. Certes, beaucoup d'autres victimes, sous l'effet de la peur et du poids de la culture, se taisent sur leurs maux. C'est dans cette dynamique qu'une enquêtée explique : « il est parfois difficile de déclarer d'être victime de viol, surtout si le bourreau est de la même famille que la victime ». Cette déclaration est soutenue par ONU Femmes (2020, p.17) qui affirme

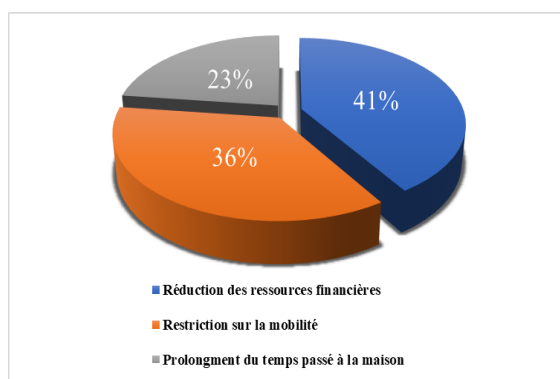
que le silence sur les VBG reflète les rapports de domination qui existent à l'intérieur de la famille, du groupe et entre les individus. Considérées comme tabou, au nom de l'intégrité familiale ou du groupe, banalisées ou même normalisées, les violences sont reproduites par les processus de socialisation.

#### 2.4.1. Moment de la survenue de la violence faite aux femmes en période de confinement du COVID-19

Les moments des crises politiques et sanitaires sont souvent qualifiés d'être propices à la violation des droits de l'homme. Abordant la question dans le même sens, A. S. Camara, A. S. (2021) écrit que la crise sanitaire du Covid-19, représente un risque accru d'augmentation des violences, en particulier celles à l'égard des femmes et des filles. La présente étude s'est interrogée sur le moment propice ou idéal à la commission de la violence faite aux femmes en période de confinement. La nuit est le moment pendant lequel surviennent, les cas de violences quelles qu'elles soient. Ainsi, 55% des personnes rencontrées sur le terrain ont indiqué que c'est à ce moment spécifique que sont survenus ou que surviennent très souvent des cas de violences dans le ménage. Ceci est contraire à l'avis de 45% des enquêtés pour qui, les violences surviennent pendant la journée. Donc, les situations d'exceptions sont souvent considérées comme un moment propice pour la commission des infractions tant par les acteurs privés que par ceux publics. Les répondants attribuent les causes de l'augmentation des VBG durant la pandémie à la réduction des ressources financières, aux restrictions sur le temps et sur le déplacement ou à la sortie de l'espace familial pour celui public, etc. Le graphique ci-dessous, montre la répartition des principaux déterminants ayant entraîné l'augmentation des VBG en période de confinement.

**Figure1.**

**Répartition des principaux déterminants ayant entraîné l'augmentation des VBG en période de confinement**



Source : S. Bayo, O. Doumbouya et M. S. Diallo, 2023

Ces trois facteurs ont fortement entraîné les chefs de ménages ou encore les actifs du ménage dans l'anxiété et l'inactivité. Naturellement, l'anxiété et l'inactivité causées par la pandémie ont pour leur part, contribué à la recrudescence des violences dans le contexte de crise sanitaire. L'augmentation des cas de violences



faites aux femmes est aussi tributaire de la faiblesse des sanctions à l'encontre des auteurs de violences et à la méconnaissance de l'acte de violence dont les femmes sont victimes. Selon les résultats des travaux de S. Bayo (2021, p.25), le manque d'informations sur l'existence et l'application des sanctions liées à la commission des VBG, a une lourde conséquence sur les femmes. De même, elles ont une position sociale et économique nettement ainsi que la dépendance économique des femmes sont à l'origine de l'augmentation des violences faites aux femmes. Il ressort de cette étude, que les victimes proviennent majoritairement des milieux défavorisés déficitaire.

#### **2.4.2. Les mécanismes de riposte aux VBG en période du COVID-19**

Conscient de la situation, les pays du monde ont entrepris de nombreux efforts afin de venir à bout de la pandémie. La crise mondiale provoquée par la pandémie du COVID-19 a touché la majorité des femmes et creusé l'écart déjà existant entre les sexes (N. Hamza, 2022, p.107). Parmi les stratégies utilisées figurent, entre autres, la lutte pour la promotion des droits et l'accès à la santé, la nécessité de faire preuve d'une solidarité et d'une coopération mondiale à grande échelle dont la finalité consistera à trouver un vaccin efficace pour le traitement de la maladie. Nonobstant, cette dimension, qui a peu contribué à obtenir des résultats substantiels, n'a guère permis de mieux cerner l'impact immédiat de la pandémie et de ses répercussions qui ont atteint des proportions désastreuses, contribuant ainsi à activer et à alimenter les défis existants sur le genre.

Nombreuses sont les études qui rapportent que l'évaluation des impacts de la maladie à coronavirus est davantage centrée sur la santé physique, plutôt que sur les préoccupations sociales (S. Sediri et al., 2020) en lien avec les violences basées sur le genre. Pourtant, la Banque mondiale alertait déjà en avril 2020 que l'incertitude économique et le stress, combinés aux mesures de confinement et à la limitation de nombreux services, avaient provoqué une hausse inquiétante de la violence intrafamiliale dans les pays touchés par l'épidémie (S. Ba, 2020). Une récente étude conduite au Royaume-Uni et au Kenya a rapporté que la violence sexuelle et sexiste, en particulier la violence entre partenaires intimes, a connu un pic spectaculaire pendant la pandémie de COVID-19 qui a impacté et interrompu les services de lutte contre la violence basée sur le genre (K. Johnson et al., 2020).

Cette situation, qui est aussi remarquée dans certains pays d'Afrique comme le Sénégal S. Ba (2020), pourrait être exacerbée par la crise sanitaire que traversent plusieurs pays Avocats Sans Frontières (2020) comme la Guinée, où plusieurs études ont montré, depuis des années, une prévalence des violences basées sur le genre<sup>36</sup>. La preuve en est qu'à la date du 22 mars 2021, la COVID-19 qui comptait un total de 18 945 cumuls confirmés dont 113 décès hospitaliers<sup>37</sup> a donné lieu à une sorte de

---

<sup>36</sup> Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance (2017)

<sup>37</sup> Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS), page Facebook. Statistiques COVID-19 du Lundi 22 Mars 2021

“confinement” du « Grand Conakry » couplé à l’application des mesures de restriction qui ont causé à la fois un ralentissement des activités socio-professionnelles, une baisse de revenus des ménages, et une modification des rapports sociaux (COSAG, 2020) qui sont autant de facteurs ayant contribué à la hausse des violences dont sont victimes les femmes dans des pays, comme la France et le Sénégal (S. Ba, 2020).

Si tous ces constats permettent de se faire une idée des VBG que la crise du COVID-19 pourrait exacerber en Guinée, il faut par contre déplorer le fait que l’essentiel des interventions jusque-là menées contre la pandémie est orienté vers les mesures barrières et les moyens de survie pour les personnes vulnérables, négligeant les aspects relatifs aux violences et aux viols considérés par ONU Femmes comme une « *pandémie silencieuse* » (Avocats Sans Frontières, 2020 cités par S. Bayo, 2021, p.14). Ainsi, cette situation, en plus de maintenir l’ombre sur un phénomène de société déjà préoccupant (VBG) ne permet pas de disposer d’indices suffisamment étayés pour évaluer de manière objective l’incidence de la pandémie COVID-19 sur les violences faites aux femmes en Guinée et de mener des actions de sensibilisation allant dans le sens de la réduction de ces pratiques. Afin de mieux appréhender l’incidence de la COVID-19 sur les violences faites aux femmes, la réalisation d’une étude est nécessaire. Une telle démarche est utile et pertinente pour comprendre les crises socio-économiques que la pandémie entraîne ainsi que son incidence sur le composant genre. Pour lutter contre les VBG en temps de COVID-19, la société avait nécessairement besoin de l’implication des filles et des femmes, car ce sont elles les victimes. Durant cette période, les OSC se sont activées à sensibiliser les populations, notamment les femmes. Elles ont aussi procédé au renforcement des capacités et des connaissances sur la lutte contre la maladie, mais aussi sur les VBG. La mobilisation était au cœur de tous les discours de sensibilisation face à ces deux réalités sociales (COVID-19 et VBG). Pour cela, il faut faire ce que les spécialistes ont appelé la promotion du leadership et la participation des femmes et des filles leaders dans la réponse à la COVID-19<sup>38</sup>.

## Conclusion

Pour terminer, il faut retenir que les violences faites aux femmes, constituent l’autre fléau de la crise du COVID-19. Alors que la maladie continuait de pousser davantage de femmes dans l’extrême pauvreté, l’insécurité économique a augmenté ainsi que le risque de la violence à l’égard des femmes. Déjà la plupart des femmes guinéennes sont sans emploi. D’autres, par contre, travaillent dans l’économie informelle, dans le petit commerce ou dans des emplois occasionnels où elles sont peu rémunérées. Ces emplois sont souvent précaires et très sensibles aux chocs des crises qui peuvent arriver.

Avec la pandémie, le confinement a été initié et appliqué afin d’éviter la propagation du coronavirus. Cette mise en quarantaine a piégé les femmes victimes

---

<sup>38</sup> Remettez ce lien en bas ici

de violences conjugales, condamnant la victime et son bourreau à cohabiter en continu. Tandis que les pressions économiques et sociales s'aggravaient et que la peur s'installait, les femmes ont connu une remarquable flambée de violences domestiques. En effet, nombreuses sont les pratiques qui entravent les nombreux efforts de lutte jusque-là engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En plus du fait que plusieurs victimes ignorent les types de violence pour lesquels il y a nécessité de porter plainte, la persistance des pesanteurs socioculturelles contribue à maintenir le rigide voile sur les violences faites aux femmes, surtout en cette période de COVID-19 où elles ont connu une augmentation. Ce qu'il ne conviendrait surtout pas de passer sous silence, c'est le sort réservé au traitement de certains dossiers correctionnels. Les rares dossiers dont les procédures judiciaires aboutissent se soldent pour l'essentiel par l'infliction des peines minimales pour des cas qui, en principe, nécessitent des sanctions et condamnations plus sévères. D'ailleurs, cette légèreté de l'appareil judiciaire amène de nombreuses victimes, y compris celles concernées par de cas de viols, à retirer très souvent leurs plaintes ou décider d'abandonner la procédure engagée. D'autres, confrontées à des difficultés économiques, décident d'interrompre la procédure de poursuite, en raison du manque du montant nécessaire pour la couverture des frais de traitement des dossiers en justice et de réparation exigés par les services de la médecine légale. Les expériences et les leçons retenues à travers cette étude démontrent que les pandémies aggravent les inégalités et les vulnérabilités existantes entre les sexes, augmentant les risques d'abus.

### Références bibliographiques

- Améthier, S., Savane, S. K., Sangaré, B., Chérif; D., Kadjo, F., Coulibaly, D., et Béné, B. V. J. (2022). Evolution des violences basées sur le genre lors de l'émergence de la pandémie de COVID-19 dans le Grand-Abidjan (mars 2020-mai 2021), *Médecine Tropicale et Santé Internationale*.
- Avocats Sans Frontières (2020). *Violences basées sur le genre : Une pandémie silencieuse*. <https://www.asfcanada.ca/medias/covid19-pandemie-respect-des-droits-fondamentaux-dossier-special-asfcanada/>
- Ba, S. (2020). Violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19 au Sénégal | La Fondation Heinrich Böll (Heinrich Böll Stiftung) Dakar, Sénégal. *Heinrich-Böll-Stiftung*: <https://sn.boell.org/fr/2020/11/25/violences-basees-sur-le-genre-dans-un-contexte-de-COVID-19-au-senegal>
- Bani, K. M. P et Tape, O. O. (2023). Les obstacles à la prise en charge psychosociale des mineurs victimes d'abus et de violences à l'ONG DDE-CI, *REVUE HYBRIDES (RALSH)* e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060 Licence CC-BY Vol. 1, Num. 2
- Bayo, S. (2017). *Microcrédit et genre dans un contexte de pauvreté en Haute Guinée*. [Thèse de Sociologie, Université de Toulouse].

- Bayo, S. (2021). *Typologie et cartographie des violences faites aux femmes en période de COVID-19 en République de Guinée*. Rapport d'étude commanditaire : Femmes Développement et Droits Humains en Guinée (F2DHG)
- Camara, A. S. (2021). *Lutte contre les VBG, en temps de COVID-19, femmes et filles s'impliquent*. <https://www.unicef.org/guinea/recits/lutte-contre-les-vbg-en-temps-de-covid-19-femmes-et-filles-s-impliquent>
- Carayon, L. et Mattiussi J. (2020). Des femmes dans la crise : impacts des mesures sanitaires sur les droits des femmes. RDSS. *Revue de droit sanitaire et social*, 2020, <https://hal.science/hal-03130444>
- Coscag (2020). *Regard citoyen sur la gouvernance de la politique de riposte contre la COVID-19 et les initiatives gouvernementales (ANIES et ANAFIC) du Consortium des Organisations de la Société civile pour l'amélioration de la gouvernance en Guinée (COSCAG)*. Rapport d'étude du Projet.
- Direction Nationale des Etudes Economiques et de la Prévision (2020). *Etude sur l'impact de la COVID-19 sur l'économie guinéenne*, Rapport final.
- Etard, J-F. et TOURE A., (2020). Dynamique de l'épidémie à SARS-CoV-2 à Conakry, Guinée, Protocole Version n°1.0 - du 23/06/2020, *Institut national de la santé et de la recherche médicale-ANRS (France REcherche Nord&Sud Sidahiv Hépatites)*
- Hamza, H. (2022). Femmes, COVID-19 et genre : les leçons tunisiennes, *Quaderns de la Mediterrània*
- Heinrich, B. S. (2020). *Situation des violences basées sur le genre (VBG) dans le contexte de la COVID-19 au Sénégal*
- Johnson, K., Green, L., Volpellier, M., Kidenda, S., Mchale, T., Naimer, K., & Mishori, R. (2020). The impact of COVID-19 on services for people affected by sexual and gender-based violence. *International Journal of Gynaecology and Obstetrics: The Official Organ of the International Federation of Gynaecology and Obstetrics*, 150(3), 285-287. <https://doi.org/10.1002/ijgo.13285>
- Laouan, F. Z. (2020). *Analyse rapide du genre - COVID-19 Afrique de l'Ouest*, <https://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.care-international.org/files/files/CARE>
- Makanera, A. et Diallo, G. (2021). *Dialogues communautaires à Conakry pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix* <https://www.unicef.org/guinea/recits/dialogues-communautaires-%C3%A0-conakry-pour-la-pr%C3%A9vention-des-conflits-et-la-consolidation-de-la>
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'enfance (2015). *Analyse de la situation des violences basées sur le genre (VBG)*, Rapport de l'étude :
- OCDE (2020). L'impact territorial du COVID-19 : gérer la crise aux différents niveaux de gouvernement, [ocde.org/coronavirus/fr](https://www.oecd.org/coronavirus/fr)
- ONU Femmes (2020), *Enquête rapide sur les effets de la COVID-19 : Une perspective genre, République de Guinée*
- ONU Femmes (2020). Etude exploratoire sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics, à Dakar et Saint Louis au Sénégal

- Laforest, J., et Poitras D. (2021). Violence conjugale en contexte de pandémie de COVID-19 synthèse rapide des connaissances, *Institut National de Santé Publique Québec*
- Sediri, S., Zgueb, Y., Ouanes, S., Ouali U., Bourgou S. Jomli R. et Nacef F. (2020). Santé mentale des femmes : impact aigu de la pandémie de COVID-19 sur la violence domestique. *Arch Women's Ment Health* 23, 749-756 <https://doi.org/10.1007/s00737-020-01082-4>
- OSCE (2010). Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE. Recueil de bonnes pratiques. Ed. *Jamila Seftaoui*, Vienne.
- OMEDIA (2020). Enquête rapide sur les effets de la COVID-19, Une perspective genre République de Guinée
- OLAWALE, I., (2021). COVID-19 et la violence sexuelle est basée sur le genre dans le bassin du lac Tchad
- Petit, V., Robin, N. et Martin, N., (2021). Spatialité et temporalité de l'épidémie de la COVID-19 au Sénégal. Le processus de production des données sanitaires au regard des discontinuités territoriales, *Revue francophone sur la santé et les territoires*, ff10.4000/rfst.1150ff. ffhal-03321005v2ff
- Sawadogo/Zongo, S-W. B. (2024). Influence de l'utilisation des appareils numériques sur les résultats scolaires des élèves inscrits précocement, *REVUE HYBRIDES (RALSH)* e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060 Licence CC-BY Vol. 2, Num. 3,
- Sène, I. (2018). *Les violences faites aux femmes dans cinq régions du Sénégal (Dakar, Kédougou, Kolda, Matam et Thiès)*, Rapport du Projet SIT/CNF-UDTS
- Vierendeel, F. (2020). COVID-19 et violences faites aux femmes : quels impacts ? *Femmes Prévoyantes Socialistes* [www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)